



De l'oust à brocéliande
COMMUNAUTÉ

LA GACILLY - GUER - MALESTROIT

VERS UNE NOUVELLE GESTION DES DÉCHETS DOSSIER DE PRESSE

JE PEUX, TU PEUX...
AGISSONS !

**ENSEMBLE,
RÉDUISONS NOS DÉCHETS**

Conférence de presse du 22 mars 2024

Contact presse : Fabienne Boucher, Directrice de la prospective et de la communication

fabienne.boucher@oust-broceliande.bzh

02 97 75 01 75 / 06 23 96 57 98

ÉDITO

« **R**éduire fortement nos déchets, optimiser le tri, revaloriser ces ressources pour limiter l'enfouissement et mieux maîtriser les coûts : chaque territoire fait face à ces enjeux, notamment pour répondre aux obligations réglementaires comme le Grenelle de l'environnement, la loi de transition énergétique pour la croissance verte ou encore la loi anti-gaspillage pour une économie circulaire.

Notre communauté de communes s'engage à faire de la réduction des déchets une ambition majeure.

En 2024 et 2025, **De l'Oust à Brocéliande communauté harmonise ainsi la collecte et la gestion des déchets**, sur les secteurs de Malestroit et de La Gacilly. Le secteur de Guer est géré par le Smictom Centre Ouest qui doit honorer un contrat avec un prestataire de service. Une rupture contractuelle anticipée génèrerait une indemnité très élevée et impacterait les finances de la collectivité. À l'échéance de ce contrat, le secteur de Guer sera intégré dans le dispositif d'harmonisation.

Aux enjeux réglementaires s'ajoutent des contraintes financières liées à une augmentation significative des coûts de collecte et de traitement. C'est pourquoi, les collectivités sont fortement encouragées à mettre en place une tarification incitative pour contribuer à réduire les déchets et à mieux les trier.

Cela sera le cas sur notre territoire, en 2026, avec la mise en œuvre **de la « redevance services déchets »**. Cette mesure incitative est une opportunité d'agir pour produire moins de déchets et, par voie de conséquence, changer nos habitudes de consommation. Chacun de nous, à notre échelle, à la maison, au travail, au jardin, dans sa cuisine, peut **contribuer concrètement à maîtriser ces hausses de coûts.** »
L'utilisateur sera ainsi facturé en fonction de ce qu'il jette et trie, au nom du respect du principe de pollueur-payeur.

Ces changements s'organiseront **par étape et par zone géographique**. Ils seront mis en place dès cet été et jusqu'à l'été 2025, afin d'accompagner au mieux les usagers pour adopter, ensemble, de nouvelles pratiques générant une meilleure maîtrise des coûts. »



**Jean-Luc Bléher, président
De l'Oust à Brocéliande communauté**



UNE RÉGLEMENTATION DÉCHETS QUI ÉVOLUE

Dès 2024, De l'Oust à Brocéliande communauté harmonise sa collecte sur les secteurs de Malestroit et La Gacilly et sa gestion des déchets.

Elle mettra également en place la redevance services déchets, en 2026.

Objectifs ?

Produire le moins de déchets possible, mieux valoriser ces ressources et maîtriser les coûts. Cet enjeu, à la fois **individuel et collectif**, s'appuie sur plusieurs obligations comme le Grenelle de l'Environnement, la loi de transition énergétique pour la croissance verte ou encore la loi anti-gaspillage pour une économie circulaire.

depuis janvier 2024	d'ici à 2025	en 2025	en 2035
trier les biodéchets à la source	diminuer de moitié la part de déchets enfouis	valoriser au moins 65 % des ordures ménagères	limiter à 10 % maximum l'enfouissement des déchets



" La réduction et la valorisation des déchets est au cœur de notre projet de territoire. L'an dernier, chacun de nous a pourtant produit 173 kg d'ordures ménagères résiduelles... dont 123 kg n'avaient rien à faire dans nos poubelles. Nous devons ainsi agir individuellement et collectivement pour diminuer nos déchets. "

Thierry Gué,
vice-président délégué aux déchets et au PCAET

EN 2023, LES DÉCHETS SUR LE TERRITOIRE

596

kg/hab/an

Déchets ménagers
et assimilés (gravats
inclus)

173

kg/hab/an

Ordures ménagères
résiduelles

58

kg/hab/an

Emballages et papiers

57

kg/hab/an

Verre

303

kg/hab/an

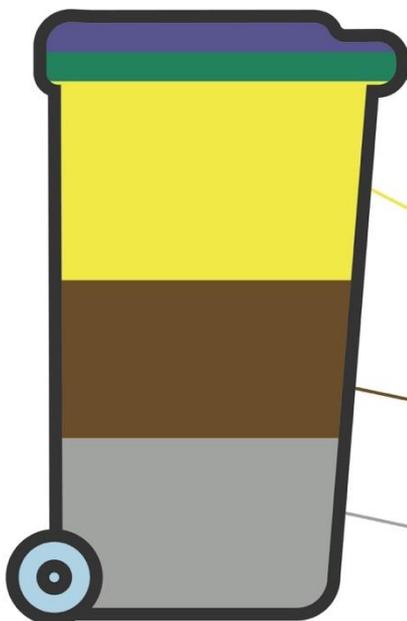
Apports en
déchèterie

3

kg/hab/an

Textiles

DANS CES 173 KG



5%



9 kg

Objets destinés au réemploi,
déchets dangereux ou sensibles

5%



9 kg

Verre

34%



59 kg

Recyclables

27%



46 kg

Déchets alimentaires

29%



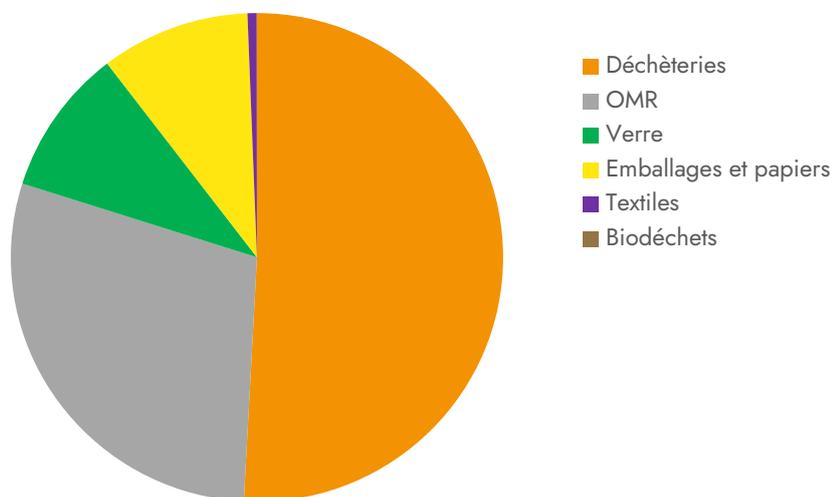
50 kg

Ordures ménagères résiduelles

24 % du tri issu des secteurs de Malestroit et de La Gacilly sont refusés par le centre de tri. Ces déchets sont aujourd'hui enfouis.

En chiffres, pour 2023

Déchets ménagers et assimilés (gravats inclus) 17 072,6 tonnes					
Déchèteries	OMR (ordures ménagères résiduelles)	Verre	Emballages et papiers	Textiles	Biodéchets
8 682 tonnes	4 956 tonnes	1 657 tonnes	1 672 tonnes	103 tonnes	2,6 tonnes



VERS QUELLE HARMONISATION DU SERVICE ?

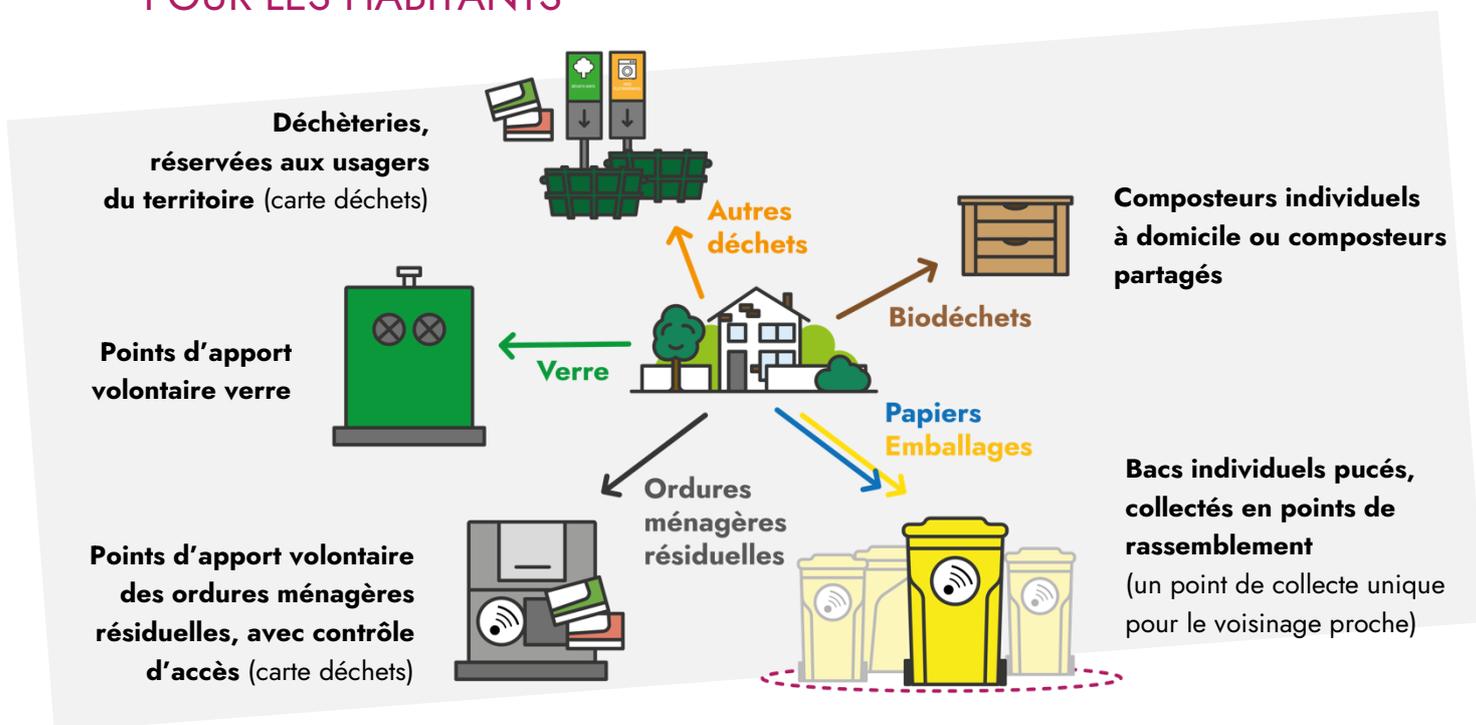
Aujourd'hui

SECTEUR LA GACILLY	collecte des OMR et du TRI en bacs individuels, porte-à-porte
SECTEUR MALESTROIT	collecte des OMR et du TRI en bacs collectifs (en points de regroupement) et en points d'apport volontaire (PAV)
SECTEUR DE GUER	collecte des OMR et du TRI en bacs individuels, porte-à-porte

Entre le 1^{er} juillet 2024 et le 1^{er} juillet 2025

collecte des OMR en points d'apport volontaire (PAV) et du TRI en bacs individuels, points de rassemblement
collecte des OMR et du TRI en bacs individuels, porte-à-porte

LE FUTUR SERVICE DÉCHETS POUR LES HABITANTS



Nouveau !

1. Des points d'apport volontaire (PAV) partout sur le territoire
2. Des PAV (aériens, semi-enterrés ou enterrés) équipés d'un contrôle d'accès
3. Accessibles avec la carte déchets, la même que pour les déchèteries
4. Les sacs d'ordures ménagères résiduelles de 50 litres maximum

Nouveau !

1. Les emballages et papiers : triés ensemble
2. Des bacs pucés distribués aux usagers. Leur volume est adapté à la taille du foyer : 240 litres (pour 3 personnes et moins) ou 360 litres (pour 4 personnes et plus)
3. Collectés tous les 15 jours en points de rassemblement

POUR LES PROS

Les professionnels produisant plus de 1500 litres d'ordures ménagères résiduelles par semaine ne seront plus collectés à partir du 1er janvier 2025. Ils pourront faire appel à un prestataire privé. **Tous les autres** utiliseront le même système que les particuliers : ordures ménagères résiduelles (sac 50 litres) en PAV, accessibles avec la carte déchets, et tri en bac individuel pucé, dont la taille est adaptée au volume de déchets produit par l'activité du professionnel. Un courrier sera adressé pour connaître leurs besoins en contenants (uniquement pour les professionnels de l'ancien secteur de Malestroit).

ORDURES MÉNAGÈRES RÉSIDUELLES : CE QUI CHANGE

3 NOUVEAUX TYPES D'ÉQUIPEMENTS

Des colonnes **aériennes**, **semi-enterrées** ou **enterrées** seront accessibles 7 j / 7, 24 h / 24 pour tous les habitants du territoire. Chacun pourra y déposer ses sacs, maximum de 50 litres. Elles seront équipées d'un contrôle d'accès et s'ouvriront grâce à la carte déchets. Près de 250 PAV seront mis en place sur les secteurs de Malestroit et La Gacilly, entre avril 2024 et jusqu'à juillet 2025.

Colonnes aériennes



Semi-enterrées



Enterrées

DE NOUVELLES MODALITÉS DE DÉPÔT, POUR TOUS

Les PAV seront accessibles uniquement avec la carte déchets (la même que celle pour les déchèteries).

Pour les usagers sans carte, celle-ci est remise gratuitement.

Contact service déchets : dechets@oust-broceliande.bzh
ou 02 97 75 01 02.

Des instructions seront présentes sur chaque équipement. Muni de leur carte déchets, les usagers pourront utiliser n'importe quel PAV du territoire.



DES COLLECTES MIEUX GÉRÉES

Les PAV des ordures ménagères résiduelles seront collectés régulièrement. Le taux de remplissage des colonnes sera calculé automatiquement. Cela permettra d'optimiser et de paramétrer les tournées des camions.



Aujourd'hui, sur notre territoire	Objectif 2028
OMR 5 000 tonnes collectées par an	OMR entre 3 200 et 3 400 tonnes

TRI : QUELLES NOUVEAUTÉS ?



Chacun pourra déposer son bac de tri au **point de rassemblement le plus proche de chez lui**. Ces points regrouperont les bacs jaunes de plusieurs habitations proches.

Les bacs seront collectés toutes les deux semaines. Les jours seront communiqués aux usagers lors des distributions des bacs et sur les outils de communication de la communauté de communes (site internet, réseaux sociaux, affichage...)

Les usagers pourront ainsi sortir leur bac lors de la collecte. Toutefois, pour maîtriser sa facture, il est conseillé de ne pas le sortir systématiquement. Il sera préférable d'attendre qu'il soit plein.



Les bacs sont adaptés à la taille des foyers. Les usagers seront équipés de nouveaux bacs individuels pucés : de 240 litres (foyer de 3 personnes et moins) ou de 360 litres (foyer de 4 personnes et plus) [pour les pros : possibilité de bacs jaunes 770 litres]

DES NOUVEAUX BACS PUGÉS : POURQUOI ?

pour optimiser la collecte et donc contenir l'augmentation du coût des déchets

pour que chaque usager suive le nombre de levées de son bac et maîtrise sa production de déchets

pour calculer la future redevance services déchets (dès 2026)

EMBALLAGES ET PAPIERS : TRIÉS ENSEMBLE

Emballages

Canettes, boîtes de conserve, aérosols (vide), dosettes de café, briques de lait et de jus de fruits, boîtes de gâteaux et de céréales, bouteilles d'eau, bidons de lessive, sacs et emballages plastiques, flacons plastiques...



+ Papiers

NOUVEAU !

Journaux, enveloppes, courriers, magazines, livres...



**LE DÉPÔT
=
en vrac,
sans sac
dans les bacs**

UNE DISTRIBUTION DES BACS DE TRI, PAR ÉTAPE

Ils sont distribués à chaque foyer selon un calendrier et un zonage particulier (voir plan ci-après). Des samedis de distribution sont programmés par commune. Dates à retrouver sur notre site internet.

À noter

Pour les usagers avec une carte déchets qui n'auront pas pu venir chercher leur bac : il sera déposé devant leur habitation.

Aujourd'hui, sur notre territoire	Objectif
Tri emballages et papiers 1 600 tonnes par an	Tri emballages et papiers 1 900 tonnes collectées, triées et valorisées par an

LA REDEVANCE SERVICES DÉCHETS : DÈS LE 1^{ER} JANVIER 2026

En juin 2022, le conseil communautaire De l'Oust à Brocéliande communauté a voté le passage à une tarification incitative.

C'EST QUOI ?

La redevance services déchets est un dispositif incitatif plus transparent, car lié à la quantité de déchets produits par chacun. Il encourage à diminuer le volume de nos poubelles.

POUR QUI ?

Uniquement les secteurs de Malestroit et La Gacilly. Le secteur de Guer — dont la compétence déchets est déléguée au Smictom Centre Ouest — est déjà passé en redevance incitative.

EN CHIFFRE

Une tarification incitative permet de réduire de **30 %** en moyenne le volume d'ordures ménagères résiduelles.

QUEL CALCUL ?

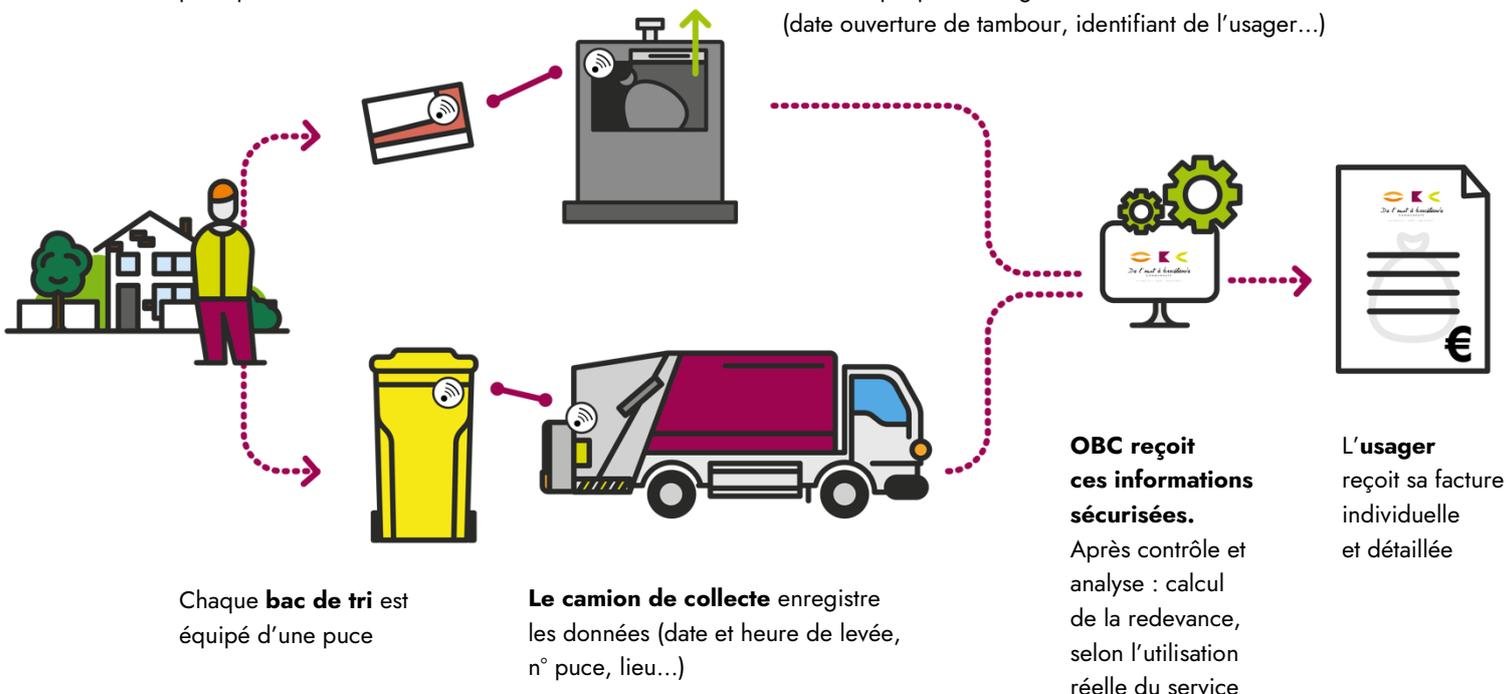
Les foyers paieront :

1. **une part fixe qui comprend**
l'abonnement, c'est-à-dire l'accès au service des déchets
+ un forfait, pour couvrir les coûts fixes, incluant un nombre d'ouvertures de tambours des points d'apport volontaire d'OMR et de levées de bacs de tri.
Ce nombre sera fixé selon la composition du foyer.
2. **et une part variable qui dépend**
du nombre d'ouvertures de tambours des PAV d'OMR et de levées de bacs de tri dépassant ce qui est inclus au forfait. Tout comme pour l'eau ou l'électricité, les usagers paieront ainsi une part fixe (abonnement + forfait) et une part variable en fonction de la production de déchets.

COMMENT ÇA MARCHE ?

Chaque **carte** est équipée d'une puce pour identifier l'utilisateur

Les PAV sont équipés d'un lecteur et d'un système informatique pour enregistrer et transmettre les données (date ouverture de tambour, identifiant de l'utilisateur...)



QUAND SERA ÉTABLIE LA PREMIÈRE FACTURE ?



Fin 2025,

les usagers recevront d'abord une facture à blanc de la redevance services déchets. Il s'agira d'une simulation de facture permettant de la comparer à la REOM (Redevance d'Enlèvement des Ordures Ménagères) actuelle.



Début 2026,

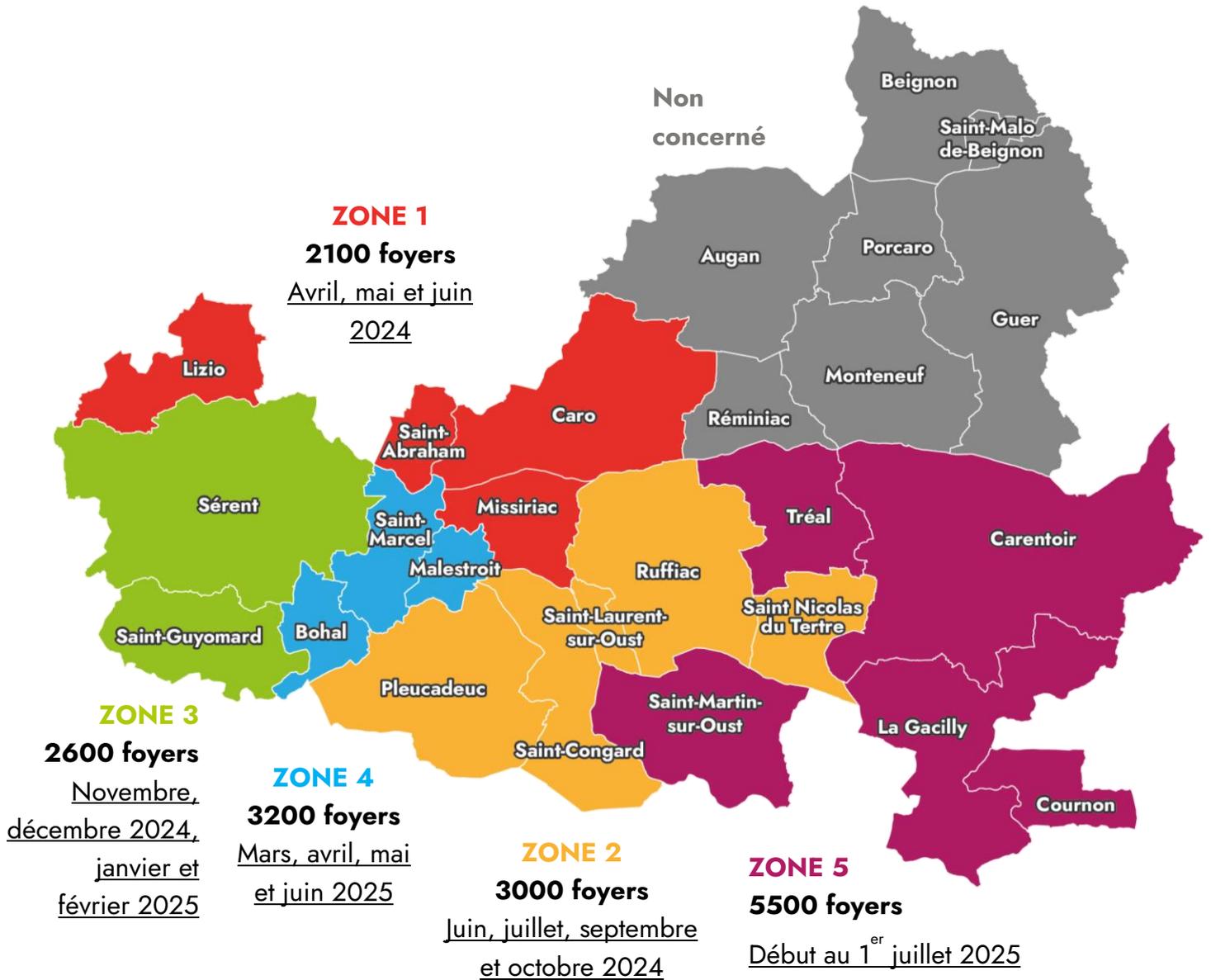
ils recevront ensuite la part fixe (abonnement + forfait) de la redevance services déchets réelle pour l'année en cours.



Début 2027,

ils recevront alors la part variable (en fonction du nombre d'ouvertures et de levées supplémentaires au forfait) de l'année 2026.

UN DÉPLOIEMENT PAR ZONE ET PAR ÉTAPE



Arrêt de la collecte des bacs collectifs OMR et TRI

Début de la collecte en points de rassemblement des bacs TRI

Collecte des OMR en PAV



PLUS D'INFORMATIONS, POUR LES USAGERS

SUR INTERNET

oust-broceliande.bzh

SUR L'APPLICATION

L'application OBC Mobile



PAR TÉLÉPHONE ET MAIL

Service déchets 02 97 75 01 02

dechets@oust-broceliande.bzh

RENCONTRER LES ÉQUIPES D'OUST À BROCÉLIANDE COMMUNAUTÉ

Des réunions publiques sont proposées. Dates, heures et lieux à retrouver sur nos réseaux sociaux et ceux des communes.



De l'oust à brocéliande
COMMUNAUTÉ

LA GACILLY - GUER - MALESTROIT

JE PEUX, TU PEUX...
AGISSONS !

**ENSEMBLE,
RÉDUISONS NOS DÉCHETS**

Conférence de presse du 22 mars 2024

Contact presse : Fabienne Boucher, Directrice de la prospective et de la communication

fabienne.boucher@oust-broceliande.bzh

02 97 75 01 75 / 06 23 96 57 98